

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 46 Subventions (92.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec deux organismes locaux de Fédérations sportives nationales.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 5 juillet 2018 pour la période 2018/2020 avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris et le Service Régional de Paris de l'Union National du Sport Scolaire ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à deux organismes locaux de Fédérations sportives nationales ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants ci-joints prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à l'article 3 et 4, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 27.000 euros est attribuée au Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris) (n°17337/2018_02197) 167, boulevard de la Villette (10e).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 65.000 euros est attribuée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare (9e), pour le compte du Service Régional UNSS de Paris (n°429/2018_01396), 46, rue Paul Belmondo (12e).

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 92.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO